

Le Trait d'Union - SERVICE CIVIQUE
PROFIL DE POSTE
ANIMATEUR SENIORS

Définition du poste

Sous l'autorité du Directeur de l'équipement, il est en soutien de la Responsable administrative et financière. Il sera amené à participer à des activités inscrites au projet CNAV (Caisse Nationale d'assurance Vieillesse), en partenariat avec d'autres structures telles que le service périscolaire et le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).

Définitions des activités

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée il s'agira de :

- Participer à l'accueil des usagers
- Accueillir les séniors et les orienter
- Participer au repérage des séniors isolés et définir leurs besoins
- Constituer un réseau et mettre en place une base de données et des outils de suivi
- Proposer et animer des ateliers pour favoriser le lien intergénérationnel
- Recréer du lien social et les encourager, à participer aux activités proposées par les partenaires du territoire (associations et services municipaux notamment le CCAS)
- Accompagner les groupes dans les activités culturelles ou de loisirs et autres événements fédérateurs
- Travailler en lien avec les services municipaux et les autres acteurs du territoire dédiés à la santé et à la prévention des risques, pour proposer au public des animations de prévention de santé de santé

Profil attendu

Les actions à mettre en place visent à favoriser l'épanouissement des publics concernés. Etre en capacité d'accueillir le public (physique et téléphonique) et d'aller à sa rencontre. Savoir travailler en équipe. Etre à l'écoute, à l'aise dans les collectifs, savoir repérer les besoins. Etre en capacité de mobiliser les séniors et les inciter à participer à des activités, selon leur goût et leur degré d'autonomie intellectuelle et physique. Construire une relation de confiance, favoriser la mixité des publics. Avoir des compétences bureautiques.

Conditions d'exercice et contraintes particulières

- Disponibilité horaire en fonction des impératifs de service (soir et week-end)
- Rencontre d'un public en difficulté sociale et familiale possible
- Encadrement des sorties et séjours

Durée de la mission

A partir du 1^{er} septembre 2017 (12 mois), 30h par semaine.